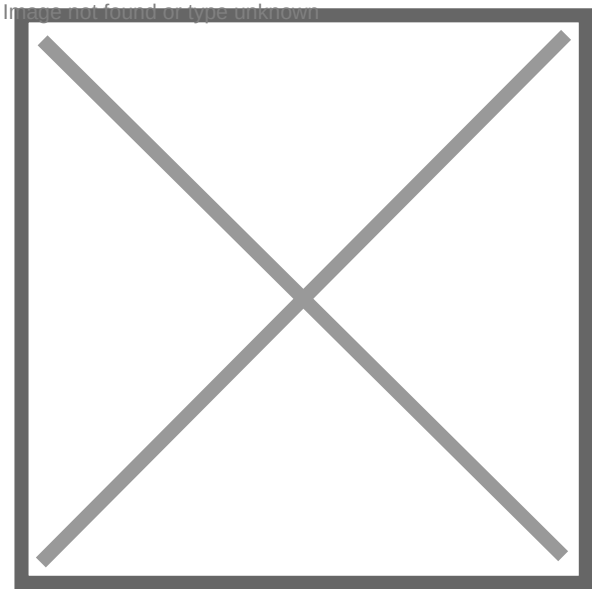




Bail - défaut de reponse du proprietaire

Par **MarieG_old**, le **06/09/2007** à **13:21**

Bonjour,
Je loue un appartement ainsi qu'une place de parking dans le meme immeuble depuis 2001.
J'ai une voiture qui est bloquée dans le parking depuis 2003 et qui n'a pas roulé depuis car le propriétaire (par l'intermediaire de l'agence immobiliere qui gere ma location pour le compte du propriétaire) ne m'a jamais communiqué les codes de la telecommande necessaires à l'ouverture de la porte du parking souterrain de l'immeuble.
Depuis des années j'ai multiplié les coups de fils, lettres et fax mais je n'avais jamais de reponse de leur part. Le syndic se refusait à me transmettre ces codes car je ne suis que locataire.
Quatre ans plus tard, ma voiture prend la poussière dans le parking, la batterie est à plat et elle ne demarre plus, j'ai du l'abandonner et abandonner l'idée que j'avais une voiture à ma disposition.
Ma question est, comment puis-je maintenant me retourner contre le propriétaire/l'agence immobiliere pour obtenir reparation du prejudice?
Je vous remercie vivement par avance pour votre aide.
Marie